

## ARRETE N°2025 003 PORTANT CONSTAT D'ABANDON DE BIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PRIS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'APPREHENSION DE BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE (Loir-et-Cher) identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 214 102 063.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants, modifiés par la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1123-1 et l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 30 septembre 2024,

Vu la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître,

Considérant qu'il existe sur le territoire de la commune des biens présumés sans maître,

Vu la délibération n° 2023-025 du Conseil municipal en date du 29 juin 2023 décidant l'ouverture de la procédure d'appréhension des biens présumés sans maître désignés ci-dessous, situés sur le territoire de la commune.

## **ARRETE**

Article 1 : Il est constaté que les parcelles ci-dessous désignées, sises commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE (41), sont présumées sans propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

En conséquence, la procédure d'appréhension de biens sans maître est mise en œuvre par le présent arrêté sur les immeubles cidessous désignés, qui satisfont aux conditions de l'article L 1123-1 2° du Code général de la propriété des personnes publiques :

Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m²)	Lieu dit	Propriétaire mentionné au cadastre	
Α	0003	Landes	2780	LES TOURETTES	M. MASSEAU JEAN	
Α	0006	Landes	2298	LES TOURETTES	M. JUBLOT MARCEL	
Α	0007	Landes	250	LES TOURETTES	M. MASSEAU CAMILLE	
Α	0008	Landes	1060	LES TOURETTES	M. LEMAIRE JACQUES	
Α	0036	Landes	1172	LES TOURETTES	MME COCHEREAU GEORGETTE NEE THOMMEREAU	
Α	0038	Landes	530	LES TOURETTES	M. FESNEAU DANIEL HENRI	
Α	0040	Landes	398	LES TOURETTES	M. CREICHE JULES	
Α	0043	Landes	1843	LES TOURETTES	M. LEPAGE MICHEL GUSTAVE	
Α	0121	Terres	707	LE PONT	M. MOREAU ROGER KLEBER	
В	0003	Terres	2562	LES BASSES MANES	M. REGNIER JULES	
В	0004	Terres	2200	LES BASSES MANES	M. DAUDIN THEODORE MARIE	







Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m²)	Lieu dit	Propriétaire mentionné au cadastre	
В	0028	Terres	2987	LES CHAMPS	MME BRETON NEE LAMBRON	
В	0060	Terres	222	LE CHEMIN DE PARIS	M. FONTAINE ERNEST	
В	0063	Terres	844	LE CHEMIN DE PARIS	M. LEFRANC ROGER	
В	0064	Terres	1648	LE CHEMIN DE PARIS	M. RIDET GASTON	
В	0065	Terres	375	LE CHEMIN DE PARIS	M. GILLES GEORGES M. DRUSSY	
В	0066	Terres	389	LE CHEMIN DE PARIS	M. LOISEAU EUGENE	
В	0067	Terres	337	LE CHEMIN DE PARIS	M. PARIS	
В	0073	Terres, landes	1873	LE CHEMIN DE PARIS	M. MARTIN VALENTIN DIT CE	
В	0170	Terres	1134	LE CHEMIN CREUX	MME DAUDIN NEE PEZIER	
В	0201	Landes	1090	LES CHAMPS	M. RETIF MARCEL	
В	0203	Terres	600	LE CHEMIN DE PARIS	M. DESPEIROUX JOSEPH	
В	0204	Landes	927	LE CHEMIN DE PARIS	M. AUBERT HENRI	
G	0427	Sols	5	LA CROIX BARREAU	M. POTHEE FERNAND JEAN AU	
G	0429	Terres	686	LA CROIX BARREAU	M. POTHEE FERNAND JEAN AU	
1	0100	Terres	203	LES GRÈVES ET LE COTEAU	M. NERET CHARLES PAUL	
	0105	Terres	865	LES MASURES	M. GOUACHE LUCIEN	
1	0106	Terres	978	LES MASURES	M. GOUACHE LUCIEN	
ı	0132	Taillis simples	220	LES SAULAYES	M. MALLIER GEORGES	
1	0165	Taillis simples	73	LES SAULAYES	M. JOFFRE LOUIS	
1	0193	Taillis simples	494	LES SAULAYES	MME ORTIOU ALINE JOSEPHINE NEE	
K	0084	Terres	307	LES GRÈVES DE MACÉ	M. GILLES HENRI	
K	0100	Taillis simples	321	LES GRÈVES DE MACÉ	M. FOURNIER FRANCOIS	
K	0123	Terres	449	LES GRÈVES DE MACÉ	M. THIBAULT RAYMOND	
K	0325	Landes	882	LA MARTINIÈRE	M. LEPAGE MICHEL GUSTAVE	
K	0388	Carrières	482	LA VALLÉE DE MACÉ	M. LEPAGE MICHEL GUSTAVE	
K	0462	Terres	1196	LA VALLÉE DE MACÉ	M. FLUMAS RENE CHARLES AR	
K	0476	Taillis simples	226	LA VALLÉE DE MACÉ	M. RETIF MARCEL	
K	0478	Taillis sous futaies	199	LA VALLÉE DE MACÉ	M. RETIF MARCEL	
K	0484	Taillis simples	325	LA VALLÉE DE MACÉ	M. COUILLARD BERNARD CHARLES	
K	0486	Taillis simples	169	LA VALLÉE DE MACÉ	M. COUILLARD BERNARD CHARLES	
K	0487	Taillis simples	299	LA VALLÉE DE MACÉ	M. GAUVIN GEORGES	
WA	0057	Terres	3074	LES SOLIVAILLES	M. BOURGOIN GABRIEL	
WA	0073	Terres	1858	LES SOLIVAILLES	M. JOUANNEAU ALPHONSE ADRIEN	
ZA	0042	Terres	810	LES HAUTES MÂNES	M. OUDIN HENRI	
ZB	0036	Terres	560	LES CHAMPS AUX LIÈVRES	MME RENOU OUDIN CAMILLE MARIA NEE OUDIN	
ZB	0037	Terres	1794	LES CHAMPS AUX LIÈVRES	M. GRANGER FELIX	
ZB	0038	Terres	1847	LES CHAMPS AUX LIÈVRES	MME LEROUX MARIE ANTOINETTE	
ZB	0041	Terres	685	LES CHAMPS AUX LIÈVRES	M. PEIGNANT HENRI	
ZB	0076	Landes	4798	LES VAUGELÉES	M. DRONNE M. LECOMTE JEAN	



Courriel ...... contact@saintdenissurloire.fr

☐ Site Internet saintdenissurloire.fr





Section	N°	Nature cadastrale	Surface cadastrale (m²)	Lieu dit	Propriétaire mentionné au cadastre	
ZK	0045	Terres	880	LES CHAMP D'EAUMER	M. DELHOTE PAUL	
ZK	0057	Taillis simples	987	LES MENELSIÈRES	MME GRILLET AGATHE REGINA NEE CHABIN	

## Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune
- Affiché sur les parcelles localisables et accessibles
- Notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu
- Notifié à l'habitant ou l'exploitant, si l'immeuble est habité ou exploité
- Notifié au Préfet de département

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les immeubles seront présumés sans maître et pourront être incorporés au domaine communal, dans le respect de la procédure fixée à cet effet par le code général de la propriété des personnes publiques.

Article 4 : Monsieur le Maire de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,

Le 16 janvier 2025 Monsjeur le Maire













